

Compte rendu du Comité Directeur du 22-06-2017 chez Véronique

Présents : Yves BACLE, Roger BULOT, Jean-Pierre BERNARD, Véronique BOURGEOIS, Noël CASSAIGNE, Émilie DOLEANS, Christophe GILBERT, Anne de MALEZIEU et Joël MASSON.

Ouverture à 19h30

1- Remarques sur compte rendu du 30-03-2017.

Validation du compte rendu de la dernière réunion du Comité Directeur du 30-03-2017.

2- Organisation du repas de fin d'année le 25 juin.

35 adultes et 9 enfants sont inscrits.

Véronique et Emilie, responsables des festivités font un point sur l'organisation, les derniers achats et la logistique. L'installation démarrera à la salle « La Fontaine » de Trizay à 11h.

3-Infos sortie Roussay le week end du 01 et 02 juillet.

4 PN1 (Bertille, Gaël, Jocelyne et Tiphaine) avec 2 encadrants (Delphine et Roger). Marc LOURDELLE formera 2 PPA-40 (Emilie et Véronique). Le transport des bouteilles du club va s'organiser avec le covoiturage.

4- Résultats Championnat de France PSP à Montluçon.

L'équipe de Perche Plongée constituée de Delphine et Emilie est arrivée 9^{ème} sur 50. Le Président et le Bureau les félicitent pour leur beau score à une compétition au niveau national. Bravo à elles !

Pour encore gagner en performance le Club de Chartres les invite à un entrainement mensuel le vendredi soir dès la rentrée prochaine. Une belle émulation interclub au niveau du CODEP, bravo là aussi pour cette initiative !

5- Indemnisation des frais déplacements pour compétitions à Clermont-Ferrand et Montluçon, OK pas OK ?

Un point a été fait avec Joël avec justificatifs à l'appui : Delphine sera remboursée à hauteur de 221.50 € et Emilie de 303.10 €.

6- Suivi commande de matériel en cours et entretien compresseur.

Le compresseur a été emmené chez MTPI en région parisienne pour une révision complète = 699.60 €.

A noter : obligation de contrôler l'air tous les ans. Une proposition va être faite par Roger auprès des autres clubs du CODEP pour se regrouper et partager les frais de déplacement.

La commande effectuée le 23-03 auprès du Vieux Campeur : tubas, un 2nd détendeur pour moniteur en encadrement, palmes, joints et attaches octopus. Il manque encore les lampes flash et la graisse de silicone. Le paiement de la facture sera effectué une fois tout le matériel réceptionné.

7- Définition principe de base des cotisations pour les encadrants actifs.

Une base validée par l'ensemble du Bureau et naturellement révisable sera présentée à la rentrée à toute l'équipe encadrante par le Président.

Le principe : il sera demandé à minima une participation de xx séances de 2 heures / an à chaque encadrant pour avoir la gratuité de la cotisation du club. A l'inscription il sera demandé à la rentrée de septembre deux chèques à tous les encadrants, le 1^{er} : licence + assurance = frais fixes et le 2nd : cotisation du club qui ne sera pas encaissé si l'encadrant réalise ses xx séances en septembre de l'année N+1.

8- Déterminer le montant des cotisations pour 2017-2018 + Montant Assurance LAFONT.

La cotisation demandée par le club comprend le montant de la Licence versée à la FFESSM (38.80 € pour l'année 2016-2017).

2016-2017 : Plongeur Individuel = 120 € et Plongeurs Couple ou Famille = 90 €

2017-2018 : Plongeur Individuel = 130 € et Plongeur Couple ou Famille = 110 €

Pour tout plongeur en formation il sera demandé le paiement des supports de la FFESSM (ex : 30€ pour un N1 avec carte de niveau + passeport + carnet de plongée + pochette)

Trois raisons qui expliquent cette augmentation :

- 1- Les frais assurés par le club (ex : entrées piscine l'été, les fosses, achats matériels)
- 2- Les frais fixes pour le matériel (ex : entretiens bouteilles + matériels + compresseur)
- 3- La volonté de réduire l'écart un peu trop grand entre le tarif individuel et le tarif Couple/Famille

Pour la saison 2017-2018 l'actualisation des montants de la Licence FFESSM et de l'Assurance LAFONT n'est toujours pas faite à ce jour.

Nous ne manquerons pas de le préciser à la rentrée et rattacherons le doc des tarifs de l'Assurance LAFONT sur le site dès que possible.

9- Point sur commande gobelets.

Tout est Ok pour être offerts à tous les adhérents de Perche Plongée au cours du repas du 25-06.

10- Autres sujets pour bien préparer l'été et la rentrée du club.

Roger a rencontré Madame PAYEN Directrice de la piscine et voici les points suivants à noter :

-La dernière séance du club est le mercredi 28 juin prochain, plus qu'une semaine d'entraînement donc avant les vacances.

-Les séances à la piscine se dérouleront du dimanche 02 juillet au dimanche 3 septembre toujours aux mêmes heures de 10h à 12h.

Attention : nous demanderons aux membres d'arriver impérativement à 9h50 pour une entrée groupée à 10h. C'est la condition pour que le club prenne en charge le paiement des présents. Après 10h toute entrée sera individuelle et devra être payée directement à la caisse.

Remarque : pas de baptême possible le premier dimanche 02 juillet faute d'encadrants.

Il a été négocié la gratuité des entrées pour tous les encadrants qui effectuent des baptêmes car c'est une prestation animée par la piscine pour ses clients.

-La date de rentrée du club pour la saison 2017-2018 est le lundi 11 septembre.

-Rappel pour l'inscription en septembre :

-Bien remplir comme l'année dernière la Fiche d'Inscription 2017-2018 déjà en ligne à télécharger sur le site de Perche Plongée.

Un exemplaire imprimé sera distribué au cours de notre déjeuner de dimanche prochain aux membres présents.

-Bien penser à prendre rendez-vous avec son médecin pour renouveler son certificat médical obligatoire avant de démarrer toute activité à la piscine.

Attention : consultation d'un médecin fédéral reconnu par la FFESSM est un passage obligé si l'on a moins de 14 ans et + de 60 ans.

Attention : Tout membre qui n'a pas renouvelé son adhésion et qui n'a pas de certificat à jour ne pourra bénéficier des séances à la piscine dès la séance du lundi 2 octobre.

Ce point sera communiqué auprès de tous les membres par un mail d'Anne.

11-Autres points :

-Joël le nouveau trésorier présente un bilan de mi-année des comptes du club.

-Roger aborde la possibilité d'un voyage sous la tutelle d'un voyageur pour le troisième trimestre 2018. Une croisière en Egypte est proposée. Projet à confirmer dans les prochaines réunions et après un sondage auprès des adhérents.

A l'invitation de Jean -Pierre, la prochaine réunion se fera chez lui à 19h30 le jeudi 07 septembre. Tous les points de l'ODJ ont été abordés. Le Président clôt la réunion.

Fermeture de la réunion à 21h30.

Le Comité remercie Véronique et Dominique de leur accueil chaleureux et pour le sympathique dîner qui a suivi.

Le Président

La Secrétaire